**AUTRES PRESTATIONS :**

**Actions menées avec le concours de la M.G.E.N.**

* **Tél.** [**0821011972**](http://www.mutuelle.mgen.fr/optiext/optiextension.dll?id=9%2BDjrZCDo6c7KFjbvbcYBihUX96vcPDj6U3m0%2B7pjxpzlYznKTtw1TOBOL9BVkKUGDyvW3a0ilPYiFV19i)

La MGEN vous accompagne, actifs et retraités et ayants-droits, dans les moments clés de votre vie, par sa mission première de gestion de vos remboursements.

Mutuelle solidaire et de proximité, la MGEN, par l’intermédiaire de son action sociale, est également à vos côtés dans les moments difficiles, grâce à :

• Une allocation en cas de handicap ou de dépendance

• Des prestations particulières liées au handicap (aménagement du logement et/ou du véhicule, acquisition d’aides techniques spécifiques)

• Une aide financière au mutualiste aidant, pour les aidants ayant un proche en perte d’autonomie (parents, conjoint)

• Une allocation orphelinat en cas de décès du parent

• Une aide à la prise en charge des soins coûteux (longue ou grave maladie)

• Un service à domicile à destination des mutualistes fragilisés suite à un problème de santé

• Un complément audioprothèse

• Des aides ou prêts financiers en cas de problème important.

**Actions mises en place par la Section Régionale Interministérielle**

**d’Action Sociale (SRIAS)**

En complément des prestations interministérielles et celles mises en œuvre au niveau ministériel, la SRIAS propose une action sociale interministérielle et déconcentrée au niveau de la Martinique.

Elle propose des actions dans les domaines suivants :

* politique d’accès au logement
* accueil des nouveaux arrivants
* vacances des enfants
* retraités
* culture, sport et loisirs
* information et sensibilisation

**Pour tout renseignement complémentaire, s’adresser** :

* au service social du Rectorat de Kerlys : Tél. 0596 52 - 26 – 33
* à la SRIAS : Tél.  0596 39 38 87 ou 069628 86 56 **et**  0596 39 38 05

**Action menée par d’autres services du Rectorat : tél : 0596 52 - 29 - 75**

* Conseils mobilité carrière
* Actions spécifiques individuelles en faveur des personnels en situation de handicap.

***D’AUTRES AIDES SONT PROPOSEES SUR :***

* [**http://www.service-public.fr/demarches24h24/**](http://www.service-public.fr/demarches24h24/)
* [**http://www.service-public.fr/formulaires/index.html**](http://www.service-public.fr/formulaires/index.html)
* [**http://www.education.gouv.fr/services-en-ligne-de-l-education-nationale.html**](http://www.education.gouv.fr/services-en-ligne-de-l-education-nationale.html)

**Ces services en ligne vous permettent d’effectuer les démarches administratives tout simplement depuis votre domicile.**